

financé par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique, devait débuter en 1998.

Les objectifs du projet sont les suivants : donner aux autorités et aux établissements d'enseignement supérieur accès à l'information de l'ONU sur les droits de l'homme et la capacité de développement en ce domaine; aider les milieux juridiques à accroître leurs ressources en vue de l'enseignement des droits de l'homme dans l'administration de la justice; et développer dans les ONG et les médias d'information la capacité de traiter des droits de l'homme pour renforcer la société civile. Ces objectifs devraient être atteints essentiellement par « la formation des agents de formation ». Dans le programme, on remarque les éléments suivants : élaboration, mise à l'essai sur place et publication de documents de formation en quantité suffisante pour utilisation sur place à long terme; diffusion d'ouvrages de référence de l'ONU sur les droits de l'homme pour établir des collections permanentes de publications sur cette question; traduction de la Charte internationale des droits de l'homme en abkhaze; cours de formation sur l'enseignement des droits de l'homme de l'ONU en éducation supérieure; établissement de deux collections d'ouvrages sur les droits de l'homme; cours de formation sur l'enseignement dans le domaine de l'administration de la justice; cours de formation sur les droits de l'homme et le développement de la capacité des ONG et des médias d'information en la matière; bourses pour les fonctionnaires, les éducateurs et les représentants des ONG et des médias d'information pour faciliter l'étude des droits de l'homme.

Le Bureau des droits de l'homme se charge également de surveiller le respect de droits de l'homme pour aider à instaurer la primauté du droit, propice à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Abkhazie. Cette surveillance comprend l'analyse du développement du régime juridique et d'institutions clés pour la protection et la promotion des droits de l'homme.

Les principales activités menées à bien jusqu'en août 1998 comprennent ce qui suit : des rencontres avec des fonctionnaires, des éducateurs et des représentants des ONG pour faire connaître le programme du Bureau à la collectivité locale; la mise en marche d'activités de coopération avec des ONG locales; une réunion avec des représentants du gouvernement au sujet de la situation des personnes déplacées en Abkhazie. Le Bureau reçoit des visiteurs et distribue des publications de l'ONU sur les droits de l'homme.



HONGRIE

Date d'admission à l'ONU : 14 décembre 1955.

TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : La Hongrie n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date de signature : 25 mars 1969; date de ratification : 17 janvier 1974.

Le troisième rapport périodique de la Hongrie devait être présenté le 30 juin 1994.

Réserves et déclarations : Paragraphes 1 et 3 de l'article 26.

Droits civils et politiques

Date de signature : 25 mars 1969; date de ratification : 17 janvier 1974.

Le quatrième rapport périodique de la Hongrie devait être présenté le 2 août 1995.

Réserves et déclarations : Paragraphes 1 et 3 de l'article 48; déclaration aux termes de l'article 41.

Protocole facultatif : Date d'adhésion : 7 septembre 1988.

Deuxième protocole facultatif : Date d'adhésion : 24 février 1994.

Discrimination raciale

Date de signature : 15 septembre 1966; date de ratification : 4 mai 1967.

Les quatorzième et quinzième rapports périodiques de la Hongrie devaient être présentés le 4 janvier 1996 et 1998 respectivement.

Réserves et déclarations : Paragraphe 1 des articles 17 et 18.

Discrimination à l'égard des femmes

Date de signature : 6 juin 1980; date de ratification : 22 décembre 1980.

Les quatrième et cinquième rapports périodiques de la Hongrie devaient être présentés les 3 septembre 1994 et 1998 respectivement.

Torture

Date de signature : 28 novembre 1986; date de ratification : 15 avril 1987.

Le troisième rapport périodique de la Hongrie (CAT/C/34/Add.10) a été examiné par le Comité à sa session de novembre 1998; le quatrième rapport périodique doit être présenté le 25 juin 2000.

Droits de l'enfant

Date de signature : 14 mars 1990; date de ratification : 7 octobre 1991.

La Hongrie a soumis son rapport initial (CRC/C/8/Add.34) qui a été examiné par le Comité à sa session de mai 1998; le deuxième rapport périodique doit être présenté le 5 novembre 1998.